



Vendredi 17 septembre 2021

Subvention pour l'achat d'un vélo électrique Après une année de mise en œuvre, 60 dossiers ont déjà été validés par la Communauté de Communes

L'an dernier, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre lançait son opération de subvention de Vélo à Assistance Électrique (VAE) dans le but de faciliter la transition vers des modes de déplacement doux et plus respectueux de l'environnement.

Destiné aux habitants des huit communes des Montagnes du Giffre, ce dispositif permet actuellement d'aider financièrement, à hauteur de 200 euros et sans conditions de ressources, les nouveaux acquéreurs d'un VAE, de type urbain et/ou Vélo Tout Chemin (VTC), et non Vélo Tout Terrain (VTT).



Une subvention cumulable avec l'aide de l'État actuellement en vigueur

Une année après le lancement du dispositif, 60 dossiers ont déjà été validés par les services de la Communauté de Communes, ce qui représente une valeur totale de 12 000 euros d'aide accordé. "Lorsque nous avons lancé cette opération à l'automne 2020, nous étions dans une saison moins propice à la pratique du vélo. Aussi, les usagers ont sûrement été moins réceptifs, ce qui peut expliquer le petit nombre de dossiers traités pendant quelques mois", indique Cyril Cathelineau, vice-président de la Communauté de Communes en charge des questions environnementales. "Avec le printemps et l'arrivée des beaux jours, le dispositif a trouvé un écho plus favorable auprès des habitants des Montagnes du Giffre. En l'espace de 5 mois, entre avril et août, nous avons traité 44 dossiers de demande d'aide".

Pour rappel, ce dispositif local permet aux usagers de bénéficier également de l'aide de l'État, dite "bonus vélo à assistance électrique", toujours en vigueur. "L'aide de l'État peut être cumulée avec l'aide allouée par la Communauté de Communes et son montant est similaire à la nôtre. Ce qui représente une aide globale de 400 euros". De quoi inciter les usagers à délaissier le volant au profit du guidon !

Comment bénéficier de l'aide pour l'achat de mon vélo électrique ?



- 1 **J'habite** : Châtillon-sur-Cluses, La Rivière-Enverse, Mieussy, Morillon, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, Taninges ou Verchaix.
- 2 **Je me rends chez le revendeur de mon choix** pour trouver le vélo qui fera dérailler mon cœur. Lors de mon achat, je conserve la facture.
- 3 **J'envoie ma demande de subvention avec une copie de la facture**, les pièces justificatives et la convention signée à la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre.
- 4 **Ma demande est étudiée.** Si elle est conforme, je bénéficie de l'aide de 200 €.